

DU 26 AVRIL 2019 A 18 H 30

**Elus : 15 VETZEL Jean-Paul – EMMENDOERFFER Jocelyne – HENON-HILAIRE
Fabrice – FREY Nicolas - PERRIN Marie-Thérèse – REYMOND
Danièle - NEVEUX Guy - SPIRCKEL Patrick – ARNOUX Laurent -
HENNEQUIN Marie-Ange - ZANNOL Anne – ROMANO Valérie -
LESAGE Justin – D'AMATO Albert – ROTH Magali**

En fonction : 15
Présents : 14
**Absente
excusée : 1 Magali ROTH**

Convocation envoyée le 17 avril 2019

Secrétaire de séance : Marie-Ange HENNEQUIN

ORDRE DU JOUR

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2019**
- 2) AVENANT N° 1 AU MARCHE « REHABILITATION D'UN BATIMENT EXISTANT, UNE MAISON DE VILLAGE, EN LOGEMENTS »**
- 3) AVENANT N° 3 AU MARCHE « REHABILITATION D'UN BATIMENT EXISTANT, UNE MAISON DE VILLAGE, EN LOGEMENTS »**
- 4) PROMESSE UNILATERALE DE VENTE SANEF – AUTOROUTE A4 : CONTOURNEMENT NORD EST DE METZ**
- 5) OUVERTURE DE POSTES**
- 6) DIA**
- 7) REVISION DES SUBVENTIONS ALLOUEES A 3 ASSOCIATIONS**
- 8) FIXATION DU PRIX AU M² DES LOYERS POUR LES FUTURS BUREAUX AU 5 RUE DE BUSSIERE**
- 9) AVIS SUR LE COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION « MOBILITE » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « RIVES DE MOSELLE »**
- 10) INFORMATION**

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2019

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29 mars 2019.

Ce compte-rendu est approuvé, à l'unanimité, sans apporter de modification.

2) AVENANT N° 1 AU MARCHÉ « REHABILITATION D'UN BATIMENT EXISTANT, UNE MAISON DE VILLAGE, EN LOGEMENTS »

Madame Jocelyne Emmendoerffer, adjointe au maire, informe le conseil municipal de l'avenant n° 1 au contrat de cotraitance du 15/12/2017 établi par Madame Julie Jaeger, architecte, concernant le marché « réhabilitation d'un bâtiment existant, une maison de village, en logements ».

Il s'agit d'un avenant de régularisation au marché de base établi après des modifications du programme, de certaines prestations du projet et consultation des entreprises.

L'estimation du coût provisionnel des travaux est révisée à la somme de 787 581,81 €uros HT et par conséquent la rémunération du bureau d'étude I.T.C. Moselle, cotraitant 2, est révisée suivant les modalités qui suivent :

Nouveaux honoraires : **15 200, 32 €uros HT** soit 1,93 % du montant final HT des travaux

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions (Danièle Reymond et Anne Zannol), accepte cet avenant. Charge Monsieur le maire de son application.

3) AVENANT N° 3 AU MARCHÉ « REHABILITATION D'UN BATIMENT EXISTANT, UNE MAISON DE VILLAGE, EN LOGEMENTS »

Madame Jocelyne Emmendoerffer, adjointe au maire, informe le conseil municipal de l'avenant n° 3 au contrat d'architecte du 06/01/2017 établi par Madame Julie Jaeger, architecte, concernant le marché « réhabilitation d'un bâtiment existant, une maison de village, en logements ».

Il s'agit d'un avenant de régularisation au marché de base établi après des modifications du programme, de certaines prestations du projet et consultation des entreprises.

L'estimation du coût provisionnel des travaux est révisée à la somme de 787 581,81 €uros HT.

Nouveaux honoraires : **55 682,03 €uros HT** soit 7,07 % du montant final HT des travaux

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions (Danièle Reymond et Anne Zannol), accepte cet avenant. Charge Monsieur le maire de son application.

4) PROMESSE UNILATERALE DE VENTE SANEF – AUTOROUTE A4 : CONTOURNEMENT NORD EST DE METZ

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réception d'une promesse unilatérale de vente regroupant l'ensemble des emprises nécessaires au projet « autoroute A4 – contournement Nord Est de Metz » porté par la SANEF.

Monsieur le maire énumère les parcelles dont la commune est propriétaire pour avis et validation du conseil. Il précise également avoir fait intégrer dans les conditions générales « UN DROIT DE PRIORITE » leur assurant qu'en cas de revente par la SANEF, il sera fait application du droit de propriété à l'ancien propriétaire ou ses ayants-droits conformément à l'article L 424-2 du Code de l'Expropriation.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à vendre l'ensemble des parcelles à l'Etat (Ministère de l'Ecologie, du développement et de l'aménagement durable) représenté par la Société SANEF par la signature de la promesse de vente.

5) OUVERTURE DE POSTES

Monsieur le maire propose au conseil municipal deux ouvertures de postes suite aux avancements de grade accordées par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Moselle du 07 février 2019.

En date du 05 juin 2019 :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet : 20 h/semaine

En date du 1^{er} septembre 2019 :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les ouvertures de postes demandées et charge Monsieur le maire de l'exécution de cette décision.

6) DIA

Monsieur Fabrice Henon-Hilaire, adjoint au maire, présente au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- a) bâti sur terrain propre
sis à Argancy
section 2 parcelle 256
superficie 867 m²

- b) bâti sur terrain propre
sis à Argancy
section 2 parcelle 211/182
superficie 447 m²

- c) non bâti
sis à Rugy commune d'Argancy
section 4 parcelles 444/43, 445/43 et a/42
superficie 620 m²

- d) non bâti
sis à Rugy commune d'Argancy
section 4 parcelles 377/42 et 378/42
superficie 2964 m²

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne fait pas valoir son droit de préemption sur ces demandes d'acquisition.

7) REVISION DES SUBVENTIONS ALLOUEES A 3 ASSOCIATIONS

Monsieur le maire informe le conseil municipal de sa rencontre, en date du 23 avril dernier, avec les représentants de trois associations pour lesquelles des renseignements complémentaires leur ont été demandés suite au dernier conseil municipal.

A l'appui des renseignements fournis, le conseil municipal décide de réviser et de verser les subventions demandées comme suit :

- par 13 voix pour et une abstention (Justin Lesage), l'association « familles rurales » se voit allouer une subvention de 300 €uros qui sera versée au dépôt des justificatifs demandés,
- à l'unanimité, l'association « inter association » se voit allouer une subvention complémentaire de 700 €uros, ce qui porte à 1 000 €uros la subvention de 2019,
- à l'unanimité, l'association « loisirs et partage » se voit allouer une subvention complémentaire de 700 €uros ce qui porte à 1 000 €uros la subvention de 2019.

8) FIXATION DU PRIX AU M² DES LOYERS POUR LES FUTURS BUREAUX AU 5 RUE DE BUSSIÈRE

Madame Jocelyne Emmendoerffer, adjointe au maire, expose au conseil municipal la nécessité de penser à la commercialisation des plateaux sis 5 rue de Bussière.

Divers professionnels ayant été consultés sur les prix pratiqués aux alentours de la commune, il a été décidé d'appliquer un prix de 10 €uros le m².

Après débat, le conseil municipal, par 10 voix pour et 4 abstentions (Patrick Spirckel, Albert D'Amato, Danièle Reymond et Anne Zannol), valide cette proposition tarifaire.

9) AVIS SUR LE COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION « MOBILITE » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « RIVES DE MOSELLE »

Monsieur le maire demande l'avis à son conseil municipal sur le compte-rendu de la commission « mobilité » de la communauté de communes « Rives de Moselle ».

Les points évoqués en commission sont les suivants :

- **Point sur le dossier création d'un équipement fluvial sur le canal de Talange**

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'un projet de création d'un équipement fluvial sur le canal de Talange. Au vu du coût réel de cet équipement, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable en expliquant que cette dépense pourrait servir à mettre en place des transports afin de favoriser le déplacement des personnes des petites communes de Rives de Moselle.

Pour ces 2 points :

- **Présentation par l'AGURAM de l'état d'avancement du Schéma Directeur des Mobilités**
- **Présentation des fiches PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) volet Mobilités**

Les membres du conseil municipal étudieront les propositions faites et donneront leur avis prochainement.

19) INFORMATION

DEMANDE DE RESERVATION D'UN APPARTEMENT A LA FERMETTE

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réception d'une demande de réservation d'un appartement à la Fermette à Olgy sous condition de changement de la baignoire par une douche.

Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse cette modification.

CIRCULATION RUE DES PENSEES A RUGY

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier d'un habitant de Rugy nous rapportant une vitesse excessive de véhicules empruntant la rue des Pensées.

Le conseil municipal propose à la commission « sécurité routière » de se réunir afin de trouver une solution.

Fin de la séance : 19 h 30